Image not found or type unknown

que faire face à un avis a tiers detenteur

Par **marielledf**, le **21/05/2011** à **13:47**

Bonjour, suite à une erreur de calcul de nos impots, nous avons été déclaré non imposable puis nous avons reçu un redressement en 2011. Afin de trouver un arrangement, nous avons sollicite à 2 reprises des demandes pour échelonner le paiement de cet impot. Apres avoir obtenu des propos rassurant de la personne suivant notre dossier nous avons reçu un avis a tiers detenteur sur nos comptes et mon employeur (education nationale). Mon mari est au chomage. Quels sont nos recours ? Pouvons nous contester en allant devant la justice ? Qui pourrait nous repondre. Merci

(ce redressement concerne les indemnités de licenciement de mon mari perçues en 2008)

Par **Domil**, le **21/05/2011** à **14:16**

Sans acceptation de l'échelonnement, l'ATD est normal
Vous devez aller voir le trésor public (et non les impots) pour demander l'échelonnement

Par **fabrice58**, le **23/05/2011** à **18:30**

Vousd ne pourrez en aucun cas aller en justice pour un ATD, effectivement, le seul recours est d'aller à la trésorerie pour demander vraiment des délais car au téléphone, c'est comme si vous ne faisiez rien.

La trésorerie est peut-être au même endroit que le centre des finances qi calcule votre impôt.

Par **Domil**, le **23/05/2011** à **19:06**

Non,quand on demande un échelonnement, on ne téléphone pas, on se déplace !!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés